

L'IMMIGRATION

LE PASSAGE EN FRAUDE AUX É.-U. DE VISITEURS DU CANADA

[Traduction]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre responsable de l'immigration. L'autre jour je lui ai donné avis d'une situation particulière qui existe au Canada, à savoir que des visiteurs passent en fraude aux États-Unis en raison des difficultés que nombre d'entre eux connaissent à cause de la date limite du 3 novembre. Le ministre a-t-il eu l'occasion de se renseigner et a-t-il eu des entretiens avec les autorités américaines. Si oui, quel en a été le résultat?

• (1440)

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pas avoir encore reçu le rapport demandé à la suite de la question posée par le député l'autre jour; dès que j'aurai ces renseignements, je les lui transmettrai.

M. Alexander: J'aurais une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je comprends la sollicitude du ministre; j'espère qu'il fera une déclaration dès que les renseignements seront disponibles. Un autre problème semble créer des ennuis aux étudiants étrangers...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. S'il ne s'agit pas d'une question supplémentaire, le député devra attendre pour poser sa deuxième question. J'accorderai donc alors la parole au député d'Edmonton-Strathcona.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je parle d'immigration, ma question est donc supplémentaire.

M. l'Orateur: J'ai l'impression que le député exagère un peu. J'autoriserai une question qui fait suite à la première question pour ensuite permettre au député de poser sa deuxième question au même ministre. La parole est au député d'Edmonton-Strathcona.

LES VISITEURS REQUÉRANT LE STATUT D'IMMIGRANT REÇU

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que le ministre a déclaré il y a quelques jours son intention de faire preuve de compassion à l'égard de certains visiteurs au Canada qui pourraient devenir admissibles au statut d'immigrant reçu, en dépit des règlements du 3 novembre, voudrait-il renvoyer à ses fonctionnaires les renseignements qu'il m'a fait parvenir dans une récente lettre où il expliquait les circonstances acceptables afin qu'ils puissent s'occuper de ces cas en sachant ce que veut vraiment le ministre?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ce serait à mon avis boucler la boucle. Ces gens connaissent, j'en suis sûr, le contenu de la lettre que j'ai fait parvenir au député.

L'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler au ministre le problème des

Questions orales

étudiants étrangers qui a été exagéré, semble-t-il, par suite de la réduction du 3 novembre et la nécessité d'un permis de travail. Les étudiants ne savent pas trop où ils en sont. Le ministre a-t-il examiné cette question afin d'aplanir les difficultés et peut-il assurer à la Chambre que ces étudiants n'auront pas à faire face à des obstacles injustifiables qui les empêcheraient d'obtenir de l'emploi comme ils en trouvaient autrefois?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons fait circuler les détails des exemptions dont pourraient bénéficier les étudiants étrangers quant aux exigences concernant les visas d'emploi. Sans entrer dans tous les détails, je dirai qu'ils en sont tous exemptés sauf les étudiants étrangers qui sont entrés au Canada de leur propre chef. Leur situation à leur arrivée révélait qu'ils se suffisaient à eux-mêmes et étaient capables de pourvoir à leurs besoins. Néanmoins, nous étudions également cette question. Même avec les règlements actuels, s'il soumet une demande d'emploi au Canada, emploi que ne peuvent remplir des Canadiens, rien n'empêche l'étudiant étranger de l'obtenir. Cependant, nous examinons un peu plus en profondeur le cas des étudiants étrangers qui se trouvaient ici avant l'application, au début de janvier, du régime de visas d'emploi.

M. Alexander: En raison de la situation urgente actuelle, nombre de ces étudiants devant quitter bientôt l'école et se chercher un emploi d'été, vu leur besoin d'une certaine orientation de la part du gouvernement, le ministre voudrait-il au moins me garantir qu'il tirera ses conclusions très prochainement et qu'il en fera part aux diverses universités, collèges, etc. pour que les intéressés aient amplement le temps de se renseigner sur les mesures du gouvernement?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà affirmé que nous le ferions directement par l'entremise de représentants qui sont venus me voir.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SUPERFICIE IRRIGUÉE GRÂCE AU BARRAGE SUR LA SASKATCHEWAN-SUD—LA CARENCE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL QUANT À L'APPLICATION DE L'ACCORD

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et elle a trait à l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan lorsque l'honorable député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles était premier ministre de cette province, au sujet de la construction du barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan. Parmi les dispositions de cet accord, il y en avait une qui prévoyait qu'une quantité minimale d'acres devaient être réservée pendant un certain temps afin de terminer l'irrigation. Le gouvernement de la Saskatchewan a maintenant violé cet accord, et je demande au ministre ce qu'il a l'intention de faire à ce sujet. Va-t-il prier le gouvernement de la Saskatchewan de respecter cet accord, et quels sont les entretiens qui ont déjà eu lieu avec ce gouvernement?